



Un couloir fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 12 août 2003

Bonjour,

J'ai quelques problèmes avec la cigarette sur mon lieu de travail. Je travail A la BPI du centre Pompidou à Paris. Le lieu donné aux fumeurs se trouve être une partie de couloir par le quel on doit obligatoirement passer pour aller aux toilettes, aller a certain bureau, et même aller a la pointeuse. Inutile de vous parler des désagréments occasionnés. J'ai beau en parler a mes supérieures...rien ne change. Qu'est ce que je peux faire ? Merci d'avance Yann

Réponse :

L'article R.3511-2 du code de la santé publique détermine les conditions dans lesquelles un espace peut éventuellement être réservé aux fumeurs. Il y est précisé que « *ces emplacements sont déterminés par la personne ou l'organisme responsable de ces lieux, en tenant compte de leur volume, disposition, condition d'utilisation, d'aération et de ventilation et de la nécessité d'assurer la protection des non-fumeurs.* » Dans votre cas ces conditions ne sont pas respectées.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.